

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 19 juin 2025

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahimara Buffat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trentième séance ordinaire du Conseil communal de la législature. Cette séance étant la dernière sous sa présidence, elle la promet haute en couleur. Elle déclare ce qui suit.

« Je commence par remercier les membres du Bureau et du Bureau élargi pour m'avoir aussi gentiment accueillie tout au long de cette année, pour leur travail, nos riches débats et discussions. Un merci particulier, en majuscule et gras souligné, à notre fantastique secrétaire Karine. Si la présidence est tournante, ici dans notre Commune, heureusement nous avons un roc sur qui compter. Tu es notre disque dur, notre psychologue, notre coach, tu es une perle, et nous avons beaucoup de chance d'avoir une si belle personne à nos côtés.

Je tiens à vous remercier vous toutes et tous pour votre collaboration fructueuse, vos prises de parole et la défense de nos valeurs et points de vue, aussi divers soient-ils. Je vous félicite pour votre engagement.

Je remercie également les membres de la Municipalité pour leur travail et leur attachement à notre Ville et à ses habitants.

Merci aux représentants de la presse, au public sur la galerie, ainsi qu'aux téléspectateurs qui j'espère apprécieront le spectacle.

Une fois n'est pas coutume, je tiens aussi à remercier M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, toujours en convalescence. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour, au nom du Conseil, te transmettre Cher Arthur nos meilleurs vœux de rétablissement. Nous espérons te voir très vite parmi nous et en pleine forme. Donc Messieurs, je vous remercie sincèrement pour tout le travail que vous faites. Vous êtes précieux à notre institution.

Il a toujours été important à mes yeux, vous le savez, de donner un peu de visibilité aux personnes qui travaillent d'arrache-pied dans l'ombre pour que nous puissions profiter de nos infrastructures et offrir à la population des services de qualité. Je remercie donc tout le personnel communal, du secrétariat à la bourse, des espaces-verts à la voirie, et les services de conciergerie en particulier pour leur travail et pour nous rendre la vie plus facile.

Merci encore une fois, et pour la dernière fois, à NRTV et à la régie-son qui assure la retransmission en direct de la présente séance, permettant ainsi à la population de suivre nos débats en direct.

C'est avec une pointe d'émotion que je tiendrai le perchoir pour mon dernier Conseil de mon mandat de présidence. Une année s'achève, et quelle année ! Notre Conseil aura traité pas moins de 19 préavis, 2 motions, 8 postulats, de nombreuses réponses ont d'ailleurs été données par la Municipalité aux postulants, 9 interpellations, et nous avons assermentés 6 nouveaux Conseillères et Conseillers. Un tourbillon d'idées et de défis.

Vous l'aurez constaté, cette année aura été pour le moins musicale. J'ai commencé ma présidence en chanson, et je ne parle pas de notre merveilleux hymne. Ne vous inquiétez pas, nous le chanterons tout à l'heure.

Mais avant, aujourd'hui est un jour particulier, et je ne parle pas de moi, bien entendu. Aujourd'hui notre ami Gérald Cretegny fête son anniversaire. Je n'ose pas vous dire combien de printemps se sont passés, sachez toutefois qu'il ne les fait pas. Je vous propose donc que nous lui souhaitions tous ensemble un très joyeux anniversaire. Cher Gérald, nous te souhaitons un très joyeux anniversaire et bien d'autres années pleines de petits bonheurs et de bonne santé.

Chers amis, après ces instants d'amitié, de camaraderie et d'émotions, nous passons aux choses sérieuses, si l'on peut le dire ainsi, et ne pas se mettre de nuit. Chose promise, chose due. Mesdames et Messieurs, pour la dernière fois, je vous prie de bien vouloir vous lever pour chanter l'Hymne vaudois accompagné de quelques musiciens hors pair de notre Fanfare. Vous trouverez les paroles de ce dernier sur l'écran.

*Vaudois ! un nouveau jour se lève,
Il porte la joie en nos cœurs
La liberté n'est plus un rêve,
Les droits de l'homme sont vainqueurs.
De notre antique dépendance
Chassons l'importun souvenir,
Et du plus riant avenir
Osons concevoir l'espérance !*

*Que dans ces lieux règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix !*

*Que dans ces lieux règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix !*

Je vous remercie Mesdames et Messieurs, vous pouvez reprendre place et sans plus attendre je passe la parole à notre secrétaire, Mme Karine Teixeira Ferreira, pour l'appel. »

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Fabienne Bill, Marlène Bucca, Carine Koller, Nathalie Lamarque, Sabine Million-Courvoisier et Léonie Wahlen, MM. Sébastien Bertherin, Daniel Calabrese, Jean Egger, Adrien Frantz, Simo Mers et Alain Pernet).

1 arrivera plus tard (M. Thimothée Haesslein).

4 absents (MM. Martin Ahlström, Pascal Chollet, Pascal Riesen et Tommaso Solimine).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 3 postulats :
 - Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa, Angelita Galvez et Akuvi Klenam Honkou intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre ».

La présidente demande à ses auteures si elles désirent développer leur postulat séance tenante; celles-ci répondent par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et de MM. José Caiano, Dominique Pernet, Arnaud Durand et Simo Mers intitulé « Pour une stratégie économique claire et équitable en faveur des PME de la Ville de Gland ».

La présidente demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee intitulé « La Neutralité carbone 2050 avec les panneaux solaires thermiques, les sondes géothermiques et les batteries de stockage; un élément important dans la chaîne de valeur pour une gestion efficace de l'électricité – aussi pour la Ville de Gland ? ».

La présidente demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Avec l'arrivée de M. Pascal Riesen, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

- La présente séance sera ponctuée par une animation musicale aux alentours de 20h00. En effet, la Fanfare de Gland fera l'honneur à l'Assemblée de jouer quelques pièces de son répertoire.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 81** : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2024.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 76** pour l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale.
8. **Préavis municipal n° 77** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de ThermorésÔ SA.
9. **Préavis municipal n° 78** relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).
10. **Préavis municipal n° 79** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland.
11. **Préavis municipal n° 80** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville.

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 82** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet.

Autres objets

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville ».
14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».

15. Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa, Angelita Galvez et Akuvi Klenam Honkou intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre ».
16. Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et de MM. José Caiano, Dominique Pernet, Arnaud Durand et Simo Mers intitulé « Pour une stratégie économique claire et équitable en faveur des PME de la Ville de Gland ».
17. Postulat de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee intitulé « La Neutralité carbone 2050 avec les panneaux solaires thermiques, les sondes géothermiques et les batteries de stockage; un élément important dans la chaîne de valeur pour une gestion efficace de l'électricité – aussi pour la Ville de Gland ? ».

Divers

18. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2025-2026 :
 - Élection du président,
 - Élection du 1^{er} vice-président,
 - Élection du 2^{ème} vice-président,
 - Élection de 2 scrutateurs,
 - Élection de 2 scrutateurs suppléants.
 19. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion.
 20. Nomination du délégué et du délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.
 21. Nomination d'un membre de la Commission des finances.
 22. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025.

3. Communications du Bureau

- Le 12 mai 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Les Conseillers ont reçu une invitation à la traditionnelle sérénade offerte à la présidente du Conseil communal par la Fanfare de Gland, laquelle aura lieu le mardi 24 juin 2025. La présidente se réjouit d'ores et déjà de partager ce moment convivial avec eux.
- La présidente rappelle que la cérémonie de passation de pouvoirs entre le Bureau actuel et le Bureau 2025-2026 aura lieu le lundi 7 juillet 2025.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 27 septembre 2025. La présidente remercie les Conseillers intéressés à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire afin qu'une ou plusieurs équipes du Conseil communal y soient représentées.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} juillet 2025 : M. Miguel Bobillier, assistant de sécurité publique (ASP), au Service de la population (SPOP);
 - dès le 15 juillet 2025 : Mme Sandy Dumarthey, apprentie agente d'exploitation à la voirie, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE).
- Départs :
 - au 30 juin 2025 : M. Frédéric Rast, chef de projet mobilité, au SIE;
 - au 31 juillet 2025 : M. Jean-Daniel Henny, concierge, au Service des bâtiments et de l'urbanisme, qui prendra sa retraite anticipée;
 - au 31 juillet 2025 : M. Tristan Audemars, horticulteur-paysagiste, au SIE;
 - au 31 juillet 2025 : M. Sébastien Hajdinjak, collaborateur sécurité publique à la Police du commerce, au SPOP.

Au nom de la Municipalité, elle souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions, et elle tient également à remercier les personnes quittant l'Administration pour leur travail et leur implication à Gland et pour Gland.

Festivités du 1^{er} Août

Le 1^{er} Août réunira toutes les générations et toutes les communautés de Gland, dans un esprit de partage. À l'occasion de la Fête nationale suisse, la Ville de Gland donne rendez-vous à la population pour une journée conviviale, qui débutera à 09h00 avec la traditionnelle Tartine Party à la Salle communale ou sur le nouveau parvis, organisée par la Société de développement. L'entrée est libre et chacun est invité à contribuer selon ses moyens.

Le soir, le cortège s'élancera à 19h30 depuis la place de la Gare Nord, accompagné de la Fanfare, de lampions et de drapeaux. Pour cette édition 2025, la Municipalité souhaite mettre en avant la richesse culturelle de ses habitants en invitant chaque communauté, nationalité ou canton représentés à revêtir son habit traditionnel pour participer au cortège. Cela ferait plaisir à la Municipalité d'avoir des nouvelles couleurs. Le cortège fera une halte devant l'Administration communale à 19h45 pour la partie officielle, avant de rejoindre Grand-Champ vers 20h45, où les réjouissances se poursuivront. Cette année, la ville de Gland aura le plaisir d'accueillir Mme Sylvie Bula, Commandante de la Police cantonale vaudoise.

Sur place, la population pourra notamment profiter d'un concert, d'animations suisses traditionnelles, de stands pour les enfants, ainsi que de nombreux foodtrucks. La grande nouveauté de cette année est qu'il sera possible de prendre part à un banquet préparé en collaboration avec un restaurateur local qui proposera 2 menus, soit un végétarien et un classique, à savourer dans une ambiance chaleureuse. Les inscriptions doivent se faire via l'adresse www.gland.ch/inscription-repas-1er-aout.

Et pour clore cette journée en beauté, il y aura le retour du feu d'artifice, avec un spectacle pyromélodique alliant lumières et musique pour émerveiller petits et grands. La Municipalité attend la population nombreuse pour célébrer la Fête nationale dans la joie et la bonne humeur !

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Économie

- Mardi dernier 17 juin 2025 a eu lieu dans la Salle communale la projection du film « Irremplaçables épiceries ! », suivie d'une table ronde organisée par les commerçants locaux. Cela a été une belle réussite car il y avait plus de monde que ce soir dans cette salle. En effet, une centaine de personnes sont venues avec intérêt, également des villes et villages avoisinants, et cette soirée a rencontré un très joli succès.

- Comme tous les 2 ans, le Prix Nouvelle Économie a été lancé. Tous les détails se trouvent sur le site Internet www.gland/economie, sachant encore que cette année il sera fêté les 5 ans de la Nouvelle Économie, qui sera célébrée lors du 5^{ème} Forum Nouvelle Économie qui aura lieu le 5 novembre 2025.
- La démarche participative relative au Vieux-Bourg a également été lancée. Il s'agit d'une enveloppe de CHF 15'000.- pour des projets citoyens, des commerçants ou de la population, qui visent à favoriser les commerçants du Vieux-Bourg, cela de toutes les manières imaginables et possibles. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet www.gland.ch/vb.
- Les habitantes de la Commune recevront prochainement un courrier de la ville de Gland et de la Coop concernant la précarité menstruelle, avec 6 bons de CHF 5.- chacun, lesquels sont financés en partie par la Coop et en partie par le budget que le Conseil communal alloue chaque année depuis 3 ans.
- Ces prochains mois, le Service de l'économie accueillera M. le Dr Florian Barras, doctorant spécialisé en économie alternative, dont la présence est entièrement financée par des mesures d'insertion professionnelle.

Finances

- Un bouclage de crédit correctif est annoncé :

Préavis municipal n° 63/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de 4 appartements	
Crédit d'investissement accordé	CHF 5'672'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 5'814'480.66
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 225'255.54
Investissement net	CHF 5'589'225.12, soit 98,54 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 82'774.88
Prélèvement du fonds de réserve « équipement communautaire »	CHF 2'282'466.00
Solde à amortir au 31 décembre 2024	CHF 3'306'759.12

Suite au bouclage de ce préavis municipal en date du 2 février 2024, une subvention a été reçue, ce qui fait qu'au lieu de boucler ce crédit avec un solde disponible de CHF 78'558.88 en ayant utilisé 98,61 % du crédit comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 8 février 2024, seuls 98,54 % du crédit accordé ont été dépensés, pour un solde disponible de CHF 82'774.88. Il ne s'agit que d'une petite subvention, mais la Municipalité tenait à faire part de cette correction aux Conseillers.

- Un emprunt de CHF 5 Mios, qui avait été contracté il y a 10 ans, au taux de 0,4 %, et qui est échu dernièrement, a été renouvelé pour 5 mois, avec échéance au 17 novembre 2025, au taux de 0,23 %, auprès de la société Swissquote Bank SA.
- Un nouvel emprunt de CHF 5 Mios a également été contracté le 18 juin 2025 auprès de la société Swissquote Bank SA, pour 2 mois, au taux de 0,25 %, soit jusqu'au 18 août 2025.

La Municipalité a opté pour du court terme pour 2 raisons. La première est que les taux d'intérêts sont à nouveau extrêmement bas, avec des taux à 0,23 et 0,25 %. En outre, il s'agissait d'une mauvaise période proche des annonces de la Banque Nationale Suisse (BNS) durant laquelle il y a très peu d'offres, lesquelles sont moins bonnes sur du plus long terme en attendant les communications de la BNS. La Municipalité a donc opté sur du court et du très court terme pour pouvoir être dans une meilleure situation au moment de renouveler ces emprunts auprès d'une banque ou d'une autre à leur échéance. Le nouvel emprunt de CHF 5 Mios est notamment consécutif aux investissements assez importants qu'il y a actuellement en ville de Gland.

Sports

- Un cours Yoga - Zumba & Wine aura lieu mercredi prochain à La Capitaine.
- Le tournoi de street foot aura lieu le dimanche 22 juin 2025 aux Perrerets, tout comme le Bike, Walk & Brunch, qui cette année se terminera auprès des archers. Il y aura donc aussi la possibilité de s'initier au tir à l'arc.
- Durant les mois de juillet et d'août, de nombreuses activités sportives liées à « L'Été en ville » auront lieu à la Falaise.

Avec l'arrivée de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Il remercie tout d'abord les Conseillers pour le petit vocal qui a eu lieu tout à l'heure, qui l'a beaucoup ému. Cela a permis aux Conseillers de s'entraîner pour l'Hymne vaudois.
- La Fête du Terroir a eu lieu samedi dernier 14 juin 2025, laquelle a très bien fonctionné, avec 46 stands, avec un soleil merveilleux, avec néanmoins une fréquentation qui est en baisse. Un debriefing aura prochainement lieu, lequel permettra vraisemblablement à la Municipalité et à son partenaire « La Côte » de trouver des solutions pour pouvoir poursuivre l'événement, ce qui est vivement souhaité.
- Il a une autre communication à faire, mais celle-ci a fait l'objet d'une séance avec Région de Nyon juste avant cette soirée. Il va la préparer et il prendra la parole à ce sujet lors du point « Divers et propositions individuelles ».

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Plan Canicule

Comme chaque année, la Commune s'est préparée pour le plan canicule. Les grosses chaleurs de ces derniers jours pourraient présager qu'il soit déclenché tout prochainement. La période de veille est maintenant du 15 mai au 15 septembre et implique une surveillance quotidienne des indicateurs météorologique.

Ces dernières années, les habitants de plus de 75 ans qui choisissaient un soutien quotidien s'inscrivaient pour que des membres du personnel communal les appellent, prennent de leurs nouvelles jour après jour et organisent des visites en cas de risque. Cette année, la Municipalité a choisi de collaborer avec le Centre médico-social (CMS), soit avec des professionnels qui suivent déjà leurs clients jour après jour, et plus particulièrement durant le Plan canicule.

Les personnes ayant décidé de s'inscrire auprès du CMS pourront bénéficier d'appels et de visites selon les jours concernés, et particulièrement si des risques se manifestent. C'est l'occasion de remercier le CMS de Gland pour sa collaboration avec la Ville pour l'organisation du plan canicule.

Les femmes seniors seront à l'honneur à l'occasion d'une séance photo

Particulièrement impliquées en tant que proches aidantes, les femmes jouent un rôle majeur dans le soin apporté aux autres, souvent réalisé de manière gratuite, voire invisible. Une séance photo aura lieu le 30 août 2025, de 14h00 à 16h30, à la Salle communale, pour les femmes de 60 ans et plus. Elles peuvent se faire accompagner d'un proche et la photo leur parviendra par courriel. Par cette initiative, la Municipalité souhaite les remercier pour tout leur engagement.

Ce projet a été mis sur pied conjointement par la Ville de Gland, l'association Tokyo Moon et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton. Plusieurs autres villes participent à ce projet, lequel s'inscrit dans le cadre de « Vieillir 2030 », politique cantonale de la vieillesse. Il est possible de s'inscrire sur le site Internet de la Commune jusqu'au 28 août 2025.

Saison culturelle 2025-2026

Après l'Été en Ville et le Cinéma Open Air qui vont réjouir la population durant les mois de juillet et août, la nouvelle saison culturelle 2025-2026 débutera à Grand Champ.

Le premier spectacle sera « Sorcière - Le Musical », avec le duo bien connu Aliose, qui sera joué les 26 et 27 septembre 2025. En mai 2024, il a été tourné une dizaine de fois à guichet fermé à Montreux-Territet. Cette comédie musicale, 100 % romande, est d'une très belle qualité et est inspirée des chasses aux sorcières dans le canton de Vaud.

Les autres spectacles seront pour tous les goûts, par exemple :

- « Barbara & Brel », avec Mmes Yvette Théraulaz et Sophie Pasquet Racine;
- « Alouette », spectacle humoristique de M. Marc Donnet-Monay;
- « Fertik », dernier spectacle des Diptik;
- « Lapin Lapin » comédie théâtrale de Mme Coline Serreau;
- « Une cellule grise pour deux », comédie hilarante avec MM. Christian Savary et Jessie Kobel.

Les abonnements sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- La ressourcerie qui se trouve à la déchèterie a ouvert lundi dernier, et la population peut déjà visiter et admirer les meubles qui y sont exposés. Si quelqu'un souhaite faire don d'un meuble, il est préférable de prendre tout d'abord contact avec la Ressourcerie et d'envoyer une photo, parce que pas tous les meubles ne se prêtent pas à être retapés. Les jeunes qui se formeront à cet endroit et qui apprendront avec l'aide du maître socio-professionnel débiteront après les vacances scolaires.
- La Fête du Chêne aura lieu le jeudi 26 juin 2025, dès 19h00, avec le cortège qui aura pour thème cette année « La Suisse ». Le départ sera donné depuis le Chemin du Lavasson. Elle invite la population à venir nombreuse pour admirer tous les enfants, qui viennent des crèches jusqu'à la fin des années primaires.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Pour le mois de juin 2025, l'entreprise paysagiste intervient pour réaliser les aménagements sur le Chemin du Molard, côté partie nord, ainsi que sur le Chemin de la Perroude. Les travaux quant à eux se poursuivent dans les secteurs de la Rue du Borgeaud et du Chemin de la Pique. À la Rue du Borgeaud, 2 fronts avancent en parallèle et, pour rappel, l'ensemble du réseau d'eau sous pression a été réalisé à la fin de l'année 2024, et les travaux actuels consistent maintenant à mettre en place l'assainissement séparatif, la pose du chauffage à distance, ainsi que l'assainissement de l'éclairage public. Au fur et à mesure de l'avancement, les aménagements de surface sont réalisés.

Au Chemin de la Pique, le mois de juin permettra d'achever les travaux d'aménagement de surface dans le secteur sud de la rue. Puis, en juillet et août 2025, les travaux se poursuivront à la Rue du Borgeaud et débiteront à la Rue du Jura, mais cette fois-ci du côté nord. En parallèle, des travaux préparatoires à la pose des tapis définitifs sont prévus début août. Ces préparatifs se dérouleront sur 3 journées, du 21 au 23 juillet, et consisteront à raboter les enrobés provisoires actuellement en place grâce à une équipe de génie civil mobile. Ces interventions n'entraîneront pas de blocage de la circulation. La pose des tapis définitifs est programmée quant à elle, sous réserve des conditions météorologiques favorables, du 4 au 8 août. Durant ces interventions, les rues concernées seront fermées à la circulation pendant 24 heures.

Du côté des parcelles privées communales n° 314, 369 et 370, donc devant le bâtiment de l'Administration, derrière la Salle communale, la Pépinière et les parkings, les travaux d'aménagement à l'avant de la Pépinière, comme les Conseillers l'auront peut-être constaté s'ils empruntent la Rue de la Gare, sont maintenant finalisés. Du mobilier doit encore y être installé. Les travaux à l'arrière ainsi que dans le parc du Temple se termineront fin juin. Au niveau du bâtiment communal, les travaux d'aménagement des pavés sont en train d'être terminés et les équipes attaqueront ensuite la partie basse du parking communal.

Éclairage public

Les travaux se poursuivent conformément au calendrier établi. En complément des interventions présentées lors de la dernière séance du Conseil communal, 50 luminaires supplémentaires ont été remplacés et ont été équipés du système de télégestion. Les opérations réalisées ont notamment concerné la Rue Mauverney, la Route de Luins, Vy-Creuse, ainsi que le remplacement de mâts dans le secteur nord de l'Avenue du Mont-Blanc. Les prochaines phases du projet incluront l'achèvement du chantier sur la Route de Nyon, le lancement des interventions de génie civil sur l'Avenue du Mont-Blanc ainsi que sur la Route de Begnins.

Projet de réalisation du Jardin du souvenir pour les animaux de compagnie

Le 29 août 2024 dernier, la Municipalité avait répondu favorablement au postulat de M. José Caiano, de Mme Albulenë Ukshini Sefa et de Mme Angelita Galvez intitulé « Pour la création d'un jardin du souvenir pour nos animaux de compagnie ». Comme indiqué dans cette réponse, un montant de CHF 30'000.- avait été prévu dans le budget de fonctionnement de cette année pour la réalisation des travaux. Le SIE procédera donc à la mise à l'enquête publique du projet dans le courant du mois de juillet 2025 et réalisera les aménagements en octobre de cette année.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- S'agissant de la caserne des pompiers, les Conseillers ont peut-être lu, dans le rapport de gestion, qu'il est parlé d'une pollution qui serait sur le terrain de cette caserne, et notamment sur la partie où elle sera développée. Il peut indiquer qu'effectivement il y a eu une pollution qui est due à l'utilisation des mousses d'extinction, qui est un polluant éternel, et les fameux polyfluoroalkylées (PFAS) qui s'y trouvaient. La solution préconisée avec le bureau spécialisé, qui était d'enlever 30 cm de terre avant d'être évidemment détruite, a été validée par le Canton, et la Municipalité travaille actuellement avec les architectes pour pouvoir rester dans le budget initialement prévu pour ce projet. Il ne manquera pas d'informer les Conseillers dès qu'il sera en possession d'informations complémentaires concernant cette situation.
- Les travaux de Grand-Champ avancent comme prévu. Sauf incident de dernière minute, les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire et les classes pourront utiliser les nouveaux locaux qui leur seront mis à disposition. Tout est donc tenu, ce qui est une bonne nouvelle pour la Municipalité.
- Toujours concernant Grand-Champ, mardi dernier a eu lieu une démarche participative. Des ateliers ont été mis en place avec des élèves de l'établissement, le directeur, ainsi qu'avec un certain nombre d'associations, d'utilisateurs de la structure et le concierge. Cela a permis de travailler sur ce projet de végétalisation de Grand-Champ, qui est lié aux travaux qui avaient été acceptés, puisque le crédit d'étude se trouvait dans le préavis. Cela va donc permettre, grâce à l'apport de tous ces partenaires et de toutes les personnes présentes, de préparer un projet cette fois pour que la Municipalité puisse déposer, en principe au début de l'année 2026, un préavis pour la végétalisation de cette cour et, si tout va bien, les travaux pourront débuter au début du 2^{ème} semestre 2026.
- S'agissant de la buvette du stand de tir, le mandataire, à savoir le Bureau Christen, arrive à terme de l'analyse des soumissions rentrées, et dans le courant de juillet-août la Municipalité pourra faire les premières adjudications pour qu'ensuite les travaux puissent débuter pour la construction de cette buvette que le Conseil communal avait acceptée il n'y a pas très longtemps.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Nicolas Pellet : déclare que le Conseil intercommunal (CI) de l'APEC s'est réuni le 22 mai 2025, à 19h30, à Coinsins.

7 nouveaux Conseillers ont été assermentés et le procès-verbal de la séance précédente a été accepté avec 4 abstentions. À propos des comptes de l'exercice 2024, plusieurs questions sont ressorties par rapport à l'engagement de personnel, lequel n'était pas prévu au budget, et aux amortissements exceptionnels. Concernant l'engagement de personnel, celui-ci est dû à un problème de santé, il n'y avait donc aucun moyen de prévoir ce poste-là au budget. S'agissant des amortissements exceptionnels, ceux-ci ont été justifiés par le CoDir car ils concernent l'ancienne STEP et il y a une volonté visiblement de « lisser » les amortissements pour éviter d'avoir un pic trop important avec la nouvelle STEP, et donc des montants d'amortissements très importants pour toutes les communes à l'avenir. Il n'y a pas eu d'autre question sur la planification et les comptes ont été acceptés à une large majorité.

Le rapport de gestion a aussi été accepté. Quelques communications sur l'avancement des travaux de la nouvelle STEP ont été faites. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a validé le projet routier à Luins et le calendrier est pour l'instant respecté. L'ensemble des autorisations devraient être délivrées dans la première quinzaine du mois d'août. Le CoDir a donné des détails sur les nombreuses séances techniques avec les CFF pour le passage des conduites sous les voies, avec la SEIC et avec ThermorésÔ, ceci afin de finaliser cette phase du projet, qui est pour l'instant toujours dans la phase n° 33. Un subside de CHF 30'000.- supplémentaire a pu être obtenu concernant le turbinage, et il y a eu quelques retours par rapport aux projections financières des 30 prochaines années au niveau du contrôle de la trésorerie et de l'endettement pour l'APEC.

Finalement, une question a été posée dans la rubrique « Divers » par rapport au déficit de communication autour de la question des lingettes pour savoir s'il existait une action au niveau fédéral. Il a été répondu que ce point avait déjà été souligné dans le rapport de gestion et que des actions seraient prévues. La séance a été levée à 20h10.

Avec l'arrivée de M. Timothée Haesslein, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

- M. Michel Girardet : déclare que la dernière séance du CI de Région de Nyon a eu lieu le mercredi 18 juin 2025 à Genolier, sous la présidence de Mme Amélie Cherbuin.

Sans entrer dans le détail des communications apportées par le Codir, il y en a tout de même une qu'il y a lieu de citer, à savoir que suite à un appel d'offre pour le renouvellement du contrat au 1^{er} juillet, celui avec la société PubliBike n'a pas été reconduit au profit de la société Lime. Un recours ayant été déposé par PubliBike, il est possible qu'au 1^{er} juillet il n'y ait provisoirement aucun vélo à louer. Des discussions sont en cours ces jours et il est espéré que cela sera réglé d'ici là.

Pour ce qui est des rapports, comme pour le Conseil communal ce soir, ce sont ceux de la Commission des finances (COFIN) et de la Commission de gestion (COGES) qui ont été traités en premier. Les finances sont saines grâce à l'augmentation de la cotisation par habitant au 1^{er} janvier 2023. Il en est ressorti un bénéfice de CHF 142'000.- environ, lequel vient s'ajouter déjà réalisé l'année dernière. Il a également été possible d'effectuer des amortissements.

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement se monte à CHF 380'671.-.

Il ne va pas résumer le rapport de la COGES, ce qui serait un peu long, mais invite plutôt les Conseillers à se rendre sur le site Internet de la Région de Nyon et à consulter la vidéo d'un peu plus de 3 minutes résumant le rapport de gestion. C'est très sympa et ce sera peut-être l'occasion pour certains de découvrir le site de la Région de Nyon.

Pour ce qui est des préavis traités, aucun n'a suscité de débat particulier, car très simples.

Le premier préavis se rapportait à une révision du règlement du FRET (Fond Régional d'Équipement Touristique) qui devient le FRAT (Fond Régional d'Aide au Tourisme). Cette nouvelle définition permet un soutien non seulement pour des équipements mais également pour des projets.

Le 2^{ème} préavis est une aide de la Région de Nyon pour la requalification d'un tronçon de la Route Suisse (RC1) en sortie de Nyon jusqu'à Prangins. Il s'inscrit dans la continuité d'une requalification complète qui a démarré à Mies et qui se prolongera jusqu'à Perroy. Les précédents préavis y relatifs ayant été soutenus, il ne pouvait en être autrement pour celui-ci. Comme on peut le constater, on s'approche gentiment de Gland. Pour ce qui est du tronçon Prangins-Gland, cela devrait se situer dans les années 2027-2028.

Le 3^{ème} préavis est la participation à l'aménagement d'un arrêt de bus au lieu-dit Tranchepied sur la route reliant Chésereux à Crassier. La cadence des courses ayant été fortement augmentées, il était devenu nécessaire de créer un arrêt sécurisé sur un tronçon rectiligne et sans trottoir, ainsi qu'un éclairage adéquat. Ce préavis a été accepté sans problème.

Pour terminer, les élections statutaires ont été brèves vu qu'il n'y avait aucune démission. Il relève simplement la reconduction, pour une année, de la présidente Mme Amélie Cherbuin, et de Mme la Conseillère Véronique Villaine au poste de scrutatrice.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 81 : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2024

- M. Yvan Gremion, en remplacement de Mme Léonie Wahlen, présidente et rapporteur de la COGES excusée à la présente séance, tient à remercier la Municipalité et la Secrétaire municipale adjointe pour l'envoi du rapport de gestion dans les meilleurs délais, ainsi que pour avoir répondu par écrit aux nombreuses questions de la COGES.

Il rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- Adapter au plus vite le Règlement du personnel pour aligner petit à petit la différence salariale des auxiliaires entre hommes et femmes.
- La Commission salue l'élaboration du Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) et l'identification de plus de 70 mesures pour l'avenir de la mobilité à Gland. Compte tenu de l'importance stratégique et de l'ampleur de ce Plan, la Commission souhaite que la Municipalité mette en place un tableau de bord public et régulièrement mis à jour détaillant l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PDMS. Ce tableau devrait inclure des indicateurs clés de performance (tels que la réduction du trafic, l'augmentation de la part modale des modes doux, l'évolution des infrastructures de mobilité douce, etc.) et permettre aux Conseillers communaux ainsi qu'à la population de suivre concrètement les progrès réalisés et les défis rencontrés pour chaque phase du Plan (2026, 2026-2031, au-delà de 2031).

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2024 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.

- M. Yves Froidevaux : déclare que comme la COGES a caché une mini-interpellation au milieu de son texte, il va se permettre d'y répondre. En effet, en pages n° 5 et 6 du rapport figurent des questions concernant le projet de la Falaise et le blocage des Plans partiels d'affectation (PPA) II et III. Il rappelle que cela concerne 2 Services, puisque Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même ont rencontré le Canton par rapport à cette situation et il va donner quelques informations puisque des questions sont posées.

Pourquoi cette procédure bloque-t-elle toute la zone ?

Puisque la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a décidé de ne pas mettre en œuvre, depuis 12 ans, ces 2 PPA que le Conseil communal avait accepté, cela bloque la situation. La Municipalité ne peut absolument rien faire sur ces PPA, et elle ne peut même pas décider de les abroger elle-même. La Municipalité se retrouve donc dans une situation de blocage juridique puisque d'un côté ces PPA ne sont pas en œuvre et que la Municipalité ne peut rien faire tant qu'ils n'ont pas été mis en œuvre par la DGTL.

Quels sont les obstacles juridiques, administratifs ou politiques concrets ?

Il s'agit d'un obstacle essentiellement administratif, puisque tant que la Municipalité n'a pas concrétisé ce fameux chemin piétonnier le long des rives du lac, la DGTL refuse de mettre en vigueur ces 2 PPA.

Quels sont les acteurs réellement décisionnaires dans ce dossier : services cantonaux compétents (aménagement du territoire, environnement), propriétaires privés, services communaux, etc. ?

Il s'agit du Service cantonal concerné. La Municipalité a déjà convaincu la DGMR, parce que cela concerne aussi un chemin, qui est maintenant convaincue que la demande est légitime et ils font également pression sur leur Service ami pour que la commune de Gland puisse enfin avancer sur ces projets. La DGTL devait rendre réponse la semaine dernière, la Municipalité attend toujours et va évidemment faire une relance et ne pas laisser ce dossier encore pourrir longtemps. C'est en tout cas la volonté de la Municipalité.

Quelles sont les marges de manœuvres de la ville de Gland à court et à moyen terme ?

Le problème est que la Municipalité a essayé de voir si elle en avait, mais elle n'arrive même pas, via le Plan d'affectation communal (PACom), à abroger ce PPA. La Municipalité est donc aujourd'hui complètement pieds et mains liés à une décision du Canton, mais elle va tout mettre en œuvre pour faire en sorte qu'ils changent d'avis, en tous cas qu'ils bougent avant la fin de l'année, parce que cela ne paraît pas possible à la Municipalité de rester dans ce flou absolu qui empêche toute réalisation, notamment sur la plage.

- M. Pierre-Alain Bringolf : remercie tout d'abord la COGES pour son excellent rapport. Il y a juste une petite chose qui lui a sauté aux yeux concernant la patinoire et qui figure en page n° 4 du rapport. À la fin du paragraphe, la COGES mentionne que « *c'est un projet plus important et représentant un coût annuel à terme moins élevé pour le contribuable qui devrait pouvoir être proposé d'ici la fin de l'année 2025* ». Il voudrait quand-même signaler que l'ancien projet, qui était un droit distinct permanent (DDP) n'était pas non plus censé coûter cher aux contribuables étant donné sa structure. En fait, les seuls coûts qui étaient véritablement à la charge de la Commune étaient les heures de location qui auraient été faites au sein de cette patinoire. Voilà, c'était juste une petite remarque en passant.

- M. Gilles Davoine : est obligé de réagir à cette remarque. Non, cela coutera effectivement moins cher aux contribuables parce qu'un certain montant avait été mis au budget annuel pour cette patinoire, qui était quand-même assez conséquent puisqu'il était aux alentours de CHF 600'000.-, et que son propos qui a été relayé par la COGES est qu'effectivement à terme, en tout cas année N+5, on devrait, selon le business actuel, être plutôt dans les un peu plus de CHF 400'000.-. Donc effectivement, comme c'est quand-même un montant assez important au budget parce qu'il n'y a pas que la patinoire, il y aura par exemple du tennis de table, de la pétanque ou des salles à disposition de la Commune et des citoyens, et bien évidemment qu'il y a un coût pour la Commune, et la Municipalité a réussi, avec un projet bien plus important et qui va parler à encore beaucoup plus de monde, à arriver malgré cela à un montant dans le budget qui sera moins important.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'approuver la gestion de l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), tient à remercier ses estimés collègues. 2 fois par année, c'est toute la COFIN qui se met au travail et qui rédige pour la fin de l'année un rapport sur le budget, et cette fois-ci un rapport sur les comptes, lesquels doivent être adoptés avant la fin du mois de juin de chaque année. Donc merci à eux pour ce travail collectif.

Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La COFIN enjoint à la Municipalité de favoriser une programmation plus attractive et en meilleure adéquation aux attentes du public actuel et potentiel au Théâtre de Grand-Champ, dans le but d'en augmenter les recettes et de favoriser son rayonnement.

Il lit ensuite les conclusions de la COFIN recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare que la COFIN a relevé que les dividendes de la Société électrique intercommunale de La Côte (SEIC) n'ont pas pu être versés cette année, alors qu'il est systématiquement répondu qu'il s'agit d'une société anonyme (SA) et que cela ne concerne pas forcément le Conseil communal. Mais il pense que c'est quand-même environ CHF 100'000.- de moins qui sont rentrés dans les comptes. C'est également vrai que s'ils sont budgétés, ces dividendes ne sont pas forcément garantis. Cela devient inquiétant si cette société n'est plus en mesure de verser des dividendes et il aimerait savoir s'il y a une raison particulière. Est-ce que c'est juste une fois où il y a eu un problème ? Est-il quand-même possible d'avoir des renseignements sur ce point ?
- M. Gilles Davoine : répond que ce n'est pas la première fois que le dividende n'est pas versé. Cette année, cela s'explique de manière assez évidente puisque la SA a présenté des pertes, c'est sûr. L'année précédente, sur les comptes dont il est parlé, la situation n'était pas bonne, elle ne présentait pas de perte mais il est vrai que la SEIC doit faire face à passablement de renouvellements d'emprunts, et la seule manière qu'elle a vraiment de pouvoir garantir cela, c'est grâce aux fonds propres assez importants qu'elle a et qu'elle conserve. Et donc, pour ces motifs, il avait effectivement été décidé par le Conseil d'administration et validé par les actionnaires de ne pas verser de dividendes. Il pourra être reparlé de ce point lors du budget, parce qu'il est vrai que, à l'heure actuelle, compte tenu de nombreux éléments, le marché est compliqué notamment pour la SEIC. De nombreuses lois et ordonnances arrivent, avec des obligations supplémentaires, du contrôle supplémentaire, et c'est vraiment compliqué pour le marché de l'énergie pour l'instant, mais pas uniquement pour la SEIC. Même des sociétés importantes comme les SIG ou la Romande énergie sont en difficulté. Il est donc vrai que la Municipalité s'abstiendra peut-être de prévoir un dividende parce que, pour ces prochaines années, cela pourrait être compliqué.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité le Conseil communal décide d'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés, soit le compte d'exploitation de la bourse communale et le bilan.

****À 20h05, la présidente invite les Conseillers au cirque de la Fanfare de Gland. Elle les remercie d'ores et déjà d'avoir un peu de patience car, comme ils le savent, certains membre du Conseil communal sont également membres assidus de la Fanfare de Gland et, afin de pouvoir les divertir, ils doivent les laisser quelques instants pour pouvoir se travestir. Elle invite les Conseillers à se rendre à l'extérieur pour cet interlude. La séance est reprise à 20h35.****

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 76 pour l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale

• M. Pascal Riesen, premier membre et rapporteur de la Commission technique, tient à préciser en introduction que la séance de la Commission était de très haute qualité puisque ses membres ont eu la chance d'avoir non seulement la présence de M. le Municipal Gérald Cretegny, en charge de la sécurité, mais aussi celle de Mme Angela Schlegel, Cheffe du SPOP, et la présence marquée et importante de 2 capitaines de gendarmerie, respectivement M. Samuel Corset et M. Frédéric Graber, qui ont permis à ce que la discussion et les débats se passent dans un esprit véritablement ouvert et de qualité, et de répondre aux nombreuses questions de la Commission.

Il rappelle les vœux et recommandations présentés par dite Commission, à savoir :

- Élaborer une convention claire définissant les modalités de mise en œuvre du service des îlotiers et leur articulation avec les services communaux existants (ASP, TSP, écoles, Police du commerce, etc.).
- Prévoir une version synthétique et communicable de cette convention à destination de la population.
- Mettre en place une communication régulière sur l'avancement du projet et ses résultats, en particulier lors de son lancement, puis au minimum une fois par an.
- Envisager, dès la mise en place du dispositif des îlotiers, un travail d'analyse de terrain permettant d'identifier les besoins en vidéoprotection, en s'appuyant sur leur connaissance des zones sensibles afin de cibler d'éventuels emplacements et objectifs pertinents.
- Assurer la publication d'un rapport annuel public, dérivé de celui transmis par la Gendarmerie cantonale.
- Inclure des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer l'efficacité du dispositif, la perception citoyenne, et le niveau de proximité atteint.
- Organiser une présentation publique annuelle des résultats du dispositif à la population glandoise.
- Prévoir, le cas échéant, l'évolution du dispositif en fonction des résultats constatés et du retour d'expérience des acteurs de terrain.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

• M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La COFIN engage la Municipalité à négocier au mieux à la baisse le montant complet maximum de CHF 764'400.- pour 3 gendarmes-îlotiers en fonction des équipements pris en charge par la Commune elle-même.
- La COFIN forme le vœu que la Municipalité délivre une information régulière et détaillée sur l'avancement de la conclusion de l'accord et sur son contenu lors des prochaines séances du Conseil communal.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Gérald Cretegny : déclare que, s'agissant des vœux présentés par les 2 commissions, la COFIN jugeait que les informations reçues concernant le contenu de la convention étaient certainement un peu insuffisantes, ce que la Municipalité peut parfaitement comprendre. Avec l'accord de la Gendarmerie vaudoise, il va donner le contenu des éléments qui seront discutés dans cet accord de densification, qui portera sur les points suivants :
 - Le contexte et l'objectif général de l'accord entre les 2 parties.
 - Les règles de travail, d'information et de relation entre la Commune et la Police cantonale vaudoise
 - Les conditions de prise en charge, la gestion des activités, les ressources, les moyens et les locaux.
 - Les aspects financiers de l'accord

Il est également rappelé dans la convention l'ensemble du cadre légal sur lequel s'appuie ce dispositif.

Au niveau financier, la discussion portera notamment sur le prix de référence, soit les CHF 254'000.- par agent de police, le montant des charges d'équipement assurées par la ville de Gland, donc principalement les locaux, et sur un rabatement lié aux missions générales de police qui sont facturées à travers la facture policière et qui pourraient être partiellement réalisées par les îlotiers. En effet, dans le cadre général de leurs activités, il est clair que ces derniers peuvent réaliser certains éléments déjà contenus dans la mission générale de police, ce qui fait qu'un forfait sera réduit par rapport à cela. Cela donne déjà aux Conseillers un peu le contexte dans lequel les discussions vont prochainement avoir lieu, car si la Municipalité veut mettre les sommes nécessaires au budget, il faut pouvoir le faire assez vite. La Gendarmerie vaudoise est consciente de cela. La discussion avec M. le Conseiller d'État Vassilis Venizelos aura vraisemblablement lieu dans le courant du mois d'août.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 76 pour l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale;*
- II. d'autoriser la Municipalité à formaliser l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale;*
- III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2026.*

8. Préavis municipal n° 77 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de ThermorésÔ SA

• M. Dimitri Grandjean, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission souhaite que la Municipalité privilégie travailler avec des entreprises glandoises et continue à décarboner le réseau ThermorésÔ.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

• M. Rasul Mawjee, rapporteur de la COFIN, rappelle l'amendement présenté par dite Commission, qui est le suivant :

- Compte tenu des explications données par la Municipalité, la COFIN propose de réduire le montant du crédit demandé dans le préavis de CHF 18'000.-, le faisant ainsi passer de CHF 132'000.- à CHF 114'000.-.

Il rappelle ensuite les vœux présentés par la COFIN, à savoir :

La COFIN demande que la Municipalité exige de ThermorésÔ de s'engager sur les points suivants :

- Les prix pratiqués par ThermorésÔ pourront évoluer en cas de succès commercial supérieur aux prévisions : plus le nombre de clients sera élevés, plus les coûts généraux par client de ThermorésÔ pourront diminuer - bien qu'une partie de coûts soient fixes. Les prix actuels sont adaptés aux coûts de fonctionnement du réseau et aux investissements actuels;
- La possibilité d'une adaptation du forfait de puissance lors d'une rénovation énergétique du bâtiment avec un ajustement financier proportionnellement raisonnable du forfait annuel puissance – réadaptations de la Clause 12 b) du contrat de raccordement;

12. MODIFICATION DE LA PUISSANCE RACCORDÉE

- a. Le Client peut demander à THERMORÉSÔ une augmentation de la puissance raccordée pour son Bâtiment. THERMORÉSÔ se réserve le droit de l'accepter dans les limites des réserves disponibles. Les modalités de l'augmentation de puissance seront convenues par les Parties dans un avenant au Contrat.
- b. Le Client peut demander à THERMORÉSÔ une réduction de la puissance raccordée; dans ce cas-là, le forfait annuel de puissance restera inchangé.

- Le forfait puissance couvre tous les frais d'exploitation, d'entretien, de rénovation et extension du réseau CAD de ThermorésÔ sans augmentation exceptionnelle des tarifs en cas de charges imprévisible;
- ThermorésÔ continue à moderniser ses installations des centrales de chauffage pour atteindre graduellement la neutralité carbone pour 2050 en explorant les différentes sources de chaleur et ou de récupération / recyclages des émissions industriels de la région.

Il lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, à la condition que la Municipalité s'engage à tenir compte des vœux présentés, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. La présidente rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement proposé, les Conseillers restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.

- M. Yves Froidevaux : remercie les Commissions pour leur travail. La COFIN a bien challengé la Municipalité et c'était tout à fait intéressant, merci à elle. Il pense que cela a aussi permis à la Municipalité de creuser un certain nombre de questions, elle l'avait déjà fait, mais c'était extrêmement intéressant.

La Municipalité accepte bien évidemment l'amendement proposé par la COFIN puisque ce sont les nouvelles conditions qui sont proposées par ThermorésÔ, donc cela ne pose aucun problème que le Conseil communal le valide sur proposition de la COFIN.

Concernant les vœux, la Municipalité a bien évidemment une volonté forte de rendre ce chauffage à distance le plus accessible possible, d'offrir aussi des conditions concurrentielles qui permettent à tout un chacun d'y accéder. Le but n'est pas d'en faire un objet de luxe, mais évidemment un objet que chacun puisse avoir chez soi à des prix raisonnables. Donc la Municipalité va évidemment prendre en compte les vœux exprimés, tout en sachant qu'elle est extrêmement minoritaire encore aujourd'hui à ThermorésÔ puisque qu'elle n'est actionnaire qu'à 10 %. Elle ne peut donc pas s'engager sur le cœur à ce que demain les conditions vont drastiquement changer et intégrer cela. Elle va évidemment en discuter, elle pourra essayer au maximum d'aller dans ce sens-là. Il rappelle que la Ville est actionnaire 10 % et que Mme la Syndique Christine Girod est membre du Conseil d'administration de ThermorésÔ. Les vœux présentés vont dans le sens de la volonté de la Municipalité. Maintenant, de manière tout à fait spécifique, cette dernière ne peut pas signer un chèque en blanc au-bas du procès-verbal. Et concernant l'amendement, il n'y a pas de souci. Il reste volontiers à disposition pour répondre aux éventuelles questions complémentaires.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la COFIN, soit de réduire le montant du crédit demandé dans le préavis de CHF 18'000.-, le faisant ainsi passer de CHF 132'000.- à CHF 114'000.-.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.

- M. Rasul Mawjee : déclare que sur la base de ce que M. le Municipal Yves Froidevaux a déclaré, il est heureux de savoir que la Municipalité va prendre les dispositions nécessaires et faire de son mieux. Le but était de faire des vœux, et non pas des amendements ou de refuser le préavis, cela va donc dans le sens de ce qui était souhaité. Il faut aller de l'avant et l'engagement moral de M. le Municipal Yves Froidevaux est apprécié.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 77 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de ThermorésÔ SA;*
- II. *d'accorder le crédit de CHF ~~132'000.-~~ 114'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux;*
- III. *d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2026;*
- IV. *d'autoriser à amortir le coût de l'investissement de CHF ~~132'000.-~~ 114'000.- par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif de la réalisation des travaux dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2910.06), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable »;*

et prend acte :

- I. *de l'amortissement du montant net de CHF ~~132'000.-~~ 114'000.- sur une période de 30 ans dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.*

9. Préavis municipal n° 78 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

- M. Jean-Luc Nicolet, premier membre et rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire, précise que la commune de Gland est la dernière commune à se prononcer sur ce sujet et que jusqu'à présent 45 des 47 communes ont accepté ce préavis, la dernière ne s'étant pas prononcée puisqu'elle n'était pas concernée. C'est donc aux Conseillers qu'appartient dans le fond le choix d'accepter ou non ce préavis pour toute la région, sachant que si une commune s'y oppose, cela casse tout.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 78 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).*

10. Préavis municipal n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland

- Mme Stéphanie Larrivé, premier membre et rapporteur de la Commission technique, déclare tout d'abord que les membres de la Commission souhaitent remercier Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et M. Ranfiss Trujillo pour les échanges qu'ils ont eus, qui étaient très intéressants. Elle rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique demande à la Municipalité de partager le diagnostic dès qu'il aura été réalisé.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de la COFIN, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La COFIN dans son ensemble soutient ce préavis, avec l'espoir que les conclusions de l'étude soient effectivement suivies d'actions concrètes, et en particulier qu'elles soient intégrées de manière cohérente dans le Règlement des constructions ainsi que dans les autres règlements à venir.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 3 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 136'640.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 136'640.-;*
- IV. d'autoriser à amortir le coût de l'investissement de CHF 136'640.- par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif des études dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2910.06), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable »;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 136'640.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant à la fin des études.*

11. Préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville

- M. Martin Ahlström, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - Introduction d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur le Chemin du Stand.
 - Mise en place d'un tracé visuel ou d'une bande cyclable pour les cyclistes sur le Chemin du Stand.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Nicolas Pellet, premier membre et rapporteur de la COFIN, souhaite juste souligner les remarques liminaires se trouvant à la première page du rapport de la COFIN. Quelques coquilles se sont glissées dans le préavis, lesquelles n'ont bien sûr pas échappé à l'œil vigilant de la COFIN, ce qui n'est vraiment pas dramatique pour la compréhension des choses.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que s'agissant du vœu de limiter la vitesse à 50 km/h, la Municipalité en fera la demande une fois que les aménagements seront effectués. Il s'agira d'une procédure séparée de ce projet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 3'329'480.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'176'600.-;*
- IV. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Chemin du Stand, soumis à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025;*
- V. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71001 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » sur une période de 60 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation;*
- II. de l'amortissement du montant net de CHF 1'289'566.- correspondant aux investissements du secteur 61501 « Routes communales - Voirie » sur une période de 40 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal n° 82 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du PA Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet

- La séance est fixée au lundi 23 juin 2025, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Yves Froidevaux. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Luc Nicolet, GDG

Membres : M. Daniel Richard, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Michel Girardet, PLR – M. Jean-Marc Guibert, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Luc Nicolet : souhaite poser quelques questions. Tout d'abord, il aimerait que la Municipalité présente le Plan partiel d'affectation, évidemment provisoire, de Gare Sud. S'agissant de la démarche participative, il aimerait savoir de quelle manière celle-ci sera organisée et quel est le contenu attendu par cette démarche. Est-ce que ce sont des propositions au niveau de l'aménagement, des occupations des surfaces, etc. ? Est-il aussi question de la construction d'une tour ? Comment les quais seront-ils adaptés ? Quelles seront les prestations concernant la participation ?
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission technique se penche sur le périmètre de la démarche participative. Tout particulièrement, dans la mesure où il est parlé de zones de verdure, la végétalisation des bâtiments eux-mêmes pourrait-elle être partie intégrante de cette démarche participative ? Ensuite, en page n° 4 du préavis, il est mentionné « *Intégrer le futur passage inférieur comme partie intégrante de l'espace public et aménager ce dernier en un véritable espace de vie* ». Il aimerait avoir un peu plus d'informations sur le contenu de cette phrase, parce que pour l'instant il ne voit pas tellement son sens. Il aimerait également obtenir des informations sur les antécédents du bureau « les fmr » qui a été retenu pour gérer cette démarche participative.
- M. Jérôme Frachebourg : aimerait savoir ce qu'il en est de l'intégration de ce futur PA Gare Sud dans le PACom. En effet, l'ancien PA Gare Sud a dû être basé sur l'ancien Plan, et il souhaite donc que la Commission technique se renseigne pour savoir si le nouveau PA Gare Sud sera intégré, conforme et en cohérence avec le nouveau PACom.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville »

- M. Théophile Mounier, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission formule le vœu que la Municipalité saisisse pleinement l'opportunité qui s'offre à elle, et qu'elle mette en place, dès que le cadre légal le permettra, une réglementation incitative en faveur de centres de données écologiques, intégrant notamment la réutilisation de l'énergie.
 - La Commission souhaite que les retombées économiques et énergétiques liées à l'implantation de centres de données sur le territoire soient pleinement valorisées, notamment pour favoriser le développement d'un chauffage à distance écologique et abordable.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la réponse municipale donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.

- M. Yvan Gremion : aimerait donner quelques statistiques provenant de la Commission fédérale de l'électricité. Un ménage moyen, basique, soit un logement de 4 pièces avec un four, consomme 2'500 kWh par année. Une villa de 5 pièces qui est chauffée à l'électricité – comme il a récemment été demandé à la population de déclarer tous les chauffages électriques – consomme en moyenne 25'000 kWh par année. Lors de la séance, les membres de la Commission ont appris que le Data Center qui se situe actuellement à Gland consomme à peu près l'équivalent de la Ville. Alors si on fait un petit calcul, 6'700 foyers x 2'500, cela représente 17 Mios kWh. Alors évidemment que toute cette énergie sert notamment à stocker des photos, des mails, des Bitcoins, mais il y a aussi toute une partie qui part en chaleur. Et il trouve que ce serait quand-même plus intelligent d'utiliser cette chaleur dans une ville labellisée « Cité de l'énergie » plutôt qu'elle ne parte pour chauffer les moineaux. Il pense que cela serait une solution win-win pour tout le monde, c'est-à-dire que le Data Center serait payé pour cette chaleur qu'il va donner, et la ville de Gland pourrait chauffer ses bâtiments du WWF ou de Gare Sud et avoir une autre source de chaleur pour ThermorésÔ. Par effet de domino, l'arrivée d'un réseau vers les quartiers identifiés comme Mauverney par exemple pourrait accélérer fortement la transition énergétique. S'il y a moins de chaudières à mazout, et bien il y a moins de pollution. Les prix pour les charges du chauffage sont plus stables pour les locataires et les régies. Il est vrai que cela est un gros projet, mais cela doit être une grosse tâche à laquelle il faut peut-être s'atteler pour la prochaine législature. Et s'il dit tout cela, c'est pour un Data Center. S'il y en a 2, il pense qu'il y aura encore 2 fois plus de raisons.

- Mme Christine Girod : remercie M. Yvan Gremion pour ces statistiques et ce petit rappel. Elle aimerait tout d'abord rappeler que la réponse de la Municipalité à ce postulat a abordé la question de la stratégie de la Municipalité par rapport à la transition énergétique, en particulier au futur Data Center qui pourrait venir à Gland et celui actuel. Il a été stipulé qu'actuellement des discussions sont en cours entre la SEIC et le propriétaire STACK, un arrangement a même été passé, lequel stipule clairement que les rejets de chaleur qui seront produits par le futur Data Center seront à disposition de la SEIC de manière gratuite. Cela signifie que l'une des possibilités de la SEIC, dans laquelle la ville de Gland est actionnaire et qui collabore avec ThermorésÔ, est de pouvoir déployer son chauffage à distance dans la partie sud de la Ville, puisque la partie nord est déjà bien couverte. Et cela est évidemment l'un des combustibles qui fait partie de l'équation pour le futur chauffage à distance, tout comme la géothermie, qui est aussi une possibilité, ou bien sûr le pellet comme c'est actuellement le cas. Elle aimerait juste aussi dire que ces constatations et ces recommandations sont vraiment des choses qui sont depuis des années sur la table de la Municipalité, laquelle a cette vision d'accompagner la transition énergétique par rapport au chauffage. Comme les Conseillers le savent certainement, le chauffage au mazout sera bientôt terminé. M. Yvan Gremion a aussi parlé du chauffage électrique, qui sera bientôt terminé. Et la nouvelle Loi sur l'énergie promet quand-même des interventions avec un ordre de priorités au niveau des combustibles que l'on peut utiliser. Le chauffage à distance est en bonne place, la géothermie est en bonne place, mais il n'y a plus de place pour le mazout, et il y a de moins en moins de place évidemment pour l'électricité.

La Municipalité prend bonne note des informations données par M. Yvan Gremion et se réjouit de savoir qu'elle a aussi le soutien de Conseillers communaux par rapport à cela, mais c'est vraiment la stratégie de la Municipalité qui est mise en place depuis maintenant près de 10 ans, avec notamment la participation de la Ville à ThermorésÔ en particulier. D'ailleurs, comme cela a aussi été évoqué dans la réponse au postulat, elle rappelle que la ville de Gland est le seul client de ThermorésÔ aujourd'hui. La volonté de la Municipalité est aussi de soutenir encore plus ThermorésÔ et elle reviendra devant le Conseil communal avec une proposition de modification de son actionnariat pour soutenir et s'investir encore pleinement dans ce mode de chauffage.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville ».

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles »

• Mme Véronique Villaine, rapporteur de la Commission technique, aimerait en préambule rappeler que l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC) permet à l'auteur d'une proposition de modifier sa proposition jusqu'à ce que le Conseil communal se prononce sur sa prise en considération. Dans la mesure où Mme Magali De Preux Boscardin, signataire du postulat, étant membre de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de ce postulat, les membres de celle-ci ont estimé que le RCC les autorisait à modifier le postulat. La Commission technique souhaiterait modifier le postulat en demandant à la Municipalité de faire une analyse des possibilités complémentaires qu'elle pourrait offrir, par exemple :

- Adaptation (diminution) des tarifs de garde (crèches, maman de jour).
- Augmentation du taux de subventionnement de la Commune aux crèches et autres alternatives de garde.
- Aide ponctuelle sur demande.
- Aide générale annuelle.
- Aide aux transports pour les plus grands.
- Aide aux repas à la cantine.

La Commission souhaite également que la Municipalité adresse dans sa réponse un exposé complet des mesures de soutien aux familles déjà existantes.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

- La présidente rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- M. Martin Ahlström : prend la parole au nom de Mme Léonie Wahlen, qui est absente ce soir et qui était membre de la Commission technique. Elle n'avait pas signé le rapport dans la mesure où effectivement elle demandait le refus de la prise en considération du postulat, estimant que celui-ci était incomplet. Alors il entend aujourd'hui que les membres de la Commission technique estiment qu'ils peuvent modifier eux-mêmes le postulat puisqu'un membre de celle-ci est également un membre signataire du postulat, mais ce n'est pas comme si tous les membres du postulat *in corpore* demandaient la modification. Donc voilà, Mme Léonie Wahlen, avec l'appui du groupe PLR, recommande de refuser la prise en considération de ce postulat.
- M. Samuel Freuler : déclare que, vu que l'on est au chapitre « je prends la parole pour », va lire un message de M. Sébastien Bertherin, qui adresse quelques mots aux Conseillers depuis ses vacances sur ce sujet qui lui tient forcément à cœur vu que c'est lui qui est à l'origine de ce postulat.

« Je tiens à remercier sincèrement la Commission chargée d'étudier le postulat que j'ai déposé avec mes collègues du groupe GDG Gens de Gland. Merci pour la qualité de vos travaux, pour les choix effectués et pour les questions pertinentes qui ont été soulevées. Je salue l'ouverture d'un débat important autour de ce sujet. Comme je l'avais mentionné lors de la présentation du texte, notre objectif est de voir comment nous pourrions mieux soutenir les familles glandoises. Dans le contexte actuel, le pouvoir d'achat diminue non seulement pour les familles les plus modestes, mais aussi pour une classe moyenne souvent oubliée et pourtant fortement mise à contribution. Je reste convaincu que soutenir les familles et les enfants, c'est investir dans l'avenir. Nous savons que le taux de natalité diminue en Suisse, et il est de notre responsabilité collective de réfléchir à des solutions. J'espère que les arguments avancés ainsi et que le rapport de la Commission vous auront convaincus de transmettre ce postulat à la Municipalité afin qu'elle explore ce qui peut ou ne peut malheureusement pas être mis en œuvre et quelques pistes d'améliorations qui pourraient être envisagées. Je vous souhaite à tous un excellent été, de très belles vacances et une très belle sérénade à notre présidente. ».

M. Sébastien Bertherin transmet aux Conseillers ses salutations depuis Hawaï.

- Mme Véronique Villaine : est assez surprise par l'intervention de M. Martin Ahlström, en lieu et place de Mme Léonie Wahlen qui n'est pas là ce soir. Elle ne va pas dire que les absents ont toujours tort, mais lors de la séance de la Commission, Mme Léonie Wahlen n'a absolument pas manifesté qu'elle était contre, elle était même plutôt positive à élargir le postulat, et n'a jamais mentionné que seul un signataire ne pouvait pas représenter les autres. Comme il est impossible de mettre tous les signataires de la proposition dans la Commission, l'on peut estimer que l'un des auteurs représente les autres. Elle est donc assez surprise d'entendre cette remarque-là, et voit que Mme Magali De Preux Boscardin lève aussi les yeux parce qu'elle avait le même constat qu'elle.
- M. Rasul Mawjee : déclare que les Conseillers savent que la garde des enfants lui tient particulièrement à cœur, mais lors de la présentation de ce postulat, de nombreux arguments ont tout à coup été remarqués par la Commission technique, et il fallait en changer le contenu. Il ne sait plus quel est le texte final que le Conseil communal va renvoyer à la Municipalité, et il invite donc M. Sébastien Bertherin et consorts à reformuler le postulat en bonne et due forme, et à ce moment-là les Conseillers seront sur quoi ils s'engagent. Le fait que la Commission modifie un postulat présenté par un auteur ou d'autres qui sont présents le dérange. Soit le postulat peut être renvoyé tel quel à la Municipalité, soit la Commission décide de la modifier. C'est comme pour les préavis, si la couleur de l'immeuble ne convient pas aux Conseillers, ils ne peuvent pas modifier le préavis. Il ne dit pas qu'il faut rejeter ce postulat, c'est quelque chose qui lui tient à cœur, c'est quelque chose pour lequel il se défend. Les augmentations du taux de subvention sont notamment des éléments qu'il a fait part aux Conseillers pendant les différents débats du RAT, c'est quelque chose que l'on a besoin. Il aimerait donc que ce postulat soit formulé plus en détail, correctement, de façon réfléchi, avec des arguments. Il y avait plein d'arguments sur les enfants, sur la natalité, etc., cela en devient quoi ? Cela tombe, cela reste, comment est-ce que ceci vient soutenir, il ne comprend plus rien, quelles sont les volontés du postulant ? Donc pour le moment, il ne va pas soutenir ce postulat.
- Mme Véronique Villaine : explique que le fond du postulat ne change pas, c'est simplement la conclusion qui demandait une aide ponctuelle aux familles qui est élargie en demandant d'analyser les autres solutions d'aide. Mais le fond du postulat et l'argumentation restent bien entendu exactement les mêmes. Les membres de la Commission n'ont pas voulu réécrire tout le postulat parce qu'ils se sont dit que c'était clair. Alors que peut-être que la Commission aurait effectivement dû réécrire le postulat avec cette demande d'analyse complémentaire *in extenso*, mais ils ont estimé que cela n'en valait pas la peine, ils ont probablement eu tort de ne pas le faire, mais toute l'argumentation du postulat de M. Sébastien Bertherin et de ses coauteurs reste bien entendu entièrement valable.

- M. José Caiano : pense qu'il est important de soutenir ce postulat. Le Conseil communal a perdu assez de temps, il y a des familles qui sont là, une Commission a travaillé sur ce postulat, il y a une proposition, aujourd'hui elle est beaucoup plus claire, on sait dans quelle direction on va. Ce qui est important c'est de faire aussi confiance à cette Commission, surtout qu'à son avis aucun des signataires du postulat ne s'y est opposé. Il part donc du principe de faire confiance à la Commission qui a traité ce postulat et de le renvoyer directement à la Municipalité.
- M. Samuel Freuler : suggère de renvoyer ce postulat tel qu'il est à la Municipalité pour étude et rapport, et que cette dernière tienne compte des remarques de la Commission chargée de la prise en considération pour sa réponse. Il n'y a pas besoin de réécrire le postulat. La Commission a émis des suggestions pour étendre le sujet, il pense que la Municipalité peut prendre ces éléments en compte pour la rédaction de sa réponse. Et puis les Conseillers se simplifient la vie et donnent le mandat à la Municipalité de se mettre au travail.
- M. Raphaël Grandjean : a signé le postulat et aimerait qu'il soit vraiment étudié de quelle manière l'on peut soutenir les familles, parce presque 2 mois ont déjà été perdus. On sait que l'on ne peut pas trop toucher aux tarifs du RAT au niveau du Conseil communal, mais on peut agir sur une subvention communale pour les familles pour baisser les coûts des frais de garde, qui sont vraiment de plus en plus élevés. Il encourage vraiment les Conseillers à prendre ce postulat en considération.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 36 oui, 15 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles », incluant les modifications proposées par la Commission technique, et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Avant de passer aux points suivants, la présidente rappelle que, selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer les propositions présentées à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement les propositions et les renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

15. Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa, Angelita Galvez et Akuvi Klenam Honkou intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre »

- La présidente passe la parole à Mme Akuvi Klenam Honkou pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : trouve ce postulat très intéressant. Il pense qu'il faudrait même être encore plus ambitieux sur les bâtiments, parce que réhabiliter des ruines, il n'en voit pas tellement l'intérêt. Donc si d'aventure ce postulat venait à être renvoyé à la Municipalité, il trouve que l'étude devrait être un peu plus ambitieuse que ce qui est demandé par les postulants. Par ailleurs, il est un peu surpris qu'il soit parlé du terrain détrempe et que ce n'est pas praticable. Lui, quand il pleut, il ne va pas faire de pique-nique.

- Mme Albulenë Ukshini Sefa : déclare qu'il va de soi que souvent les familles se retrouvent prises par les intempéries et doivent alors quitter l'espace parce que justement il n'y a pas d'aménagement permettant de se couvrir. Il lui semble, mais elle n'est pas sûre, qu'il y a une réglementation sur les constructions en bordure de forêt et c'est pour cette raison qu'il est demandé à la Municipalité un aménagement et non pas des constructions solides.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa, Angelita Galvez et Akuvi Klenam Honkou intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et de MM. José Caiano, Dominique Pernet, Arnaud Durand et Simo Mers intitulé « Pour une stratégie économique claire et équitable en faveur des PME de la Ville de Gland »

- La présidente passe la parole à M. Dominique Pernet pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare ce qui suit :

« Chacun est libre de déposer une motion, un postulat ou une interpellation, mais que penser de ce postulat qui nous est proposé ce soir ? Une dizaine de points sont relevés, dont certains laissent plus que perplexes. Je ne vais pas tous les commenter, mais quelques-uns tout de même. Tout d'abord, le postulat se réfère au rapport de gestion 2023 pour relever un manque d'objectifs. Est-ce que les postulants ignorent encore qu'un rapport de gestion est pour rappeler ce qui a été entrepris et non pas pour ce qui va être entrepris ? Je trouve juste incroyable que le soir-même où le Conseil valide un engagement financier annuel de plus de trois-quarts de millions de francs pour une densification de la présence policière sur le territoire communal, on nous parle des attentes des citoyens et des commerçants pour des mesures concrètes de soutien. Quant à l'accessibilité des commerces et les restrictions de circulation, si les postulants ont lu le rapport de gestion 2023, ils ont peut-être oublié de lire celui de 2024, en page n° 60, et la page n° 3 du rapport de la COGES qui rappelle qu'en juin 2022, le Conseil, dont ils faisaient partie, a voté une enveloppe de CHF 400'000.- pour soutenir les commerçants tant financièrement que pour des mesures d'accompagnement, par exemple pour la signalétique de leurs commerces. À la date du 12 mai, soit 3 ans après, moins de la moitié, soit exactement CHF 165'981.-, ont été distribués. Si vraiment il y avait eu de gros problèmes, nul doute que cette enveloppe aurait déjà été atteinte, cela dit sans minimiser les désagréments qu'ont subis ces commerçants. Pour le reste, par exemple les démarches administratives, je ne pense pas que ce soit au sein de la Commune que cela traîne lorsque l'on sait combien de temps il faut pour qu'un dossier soit traité au Canton. M. le Municipal Yves Froidevaux nous en a d'ailleurs donné un exemple tout à l'heure. Mais je terminerai avec ce qui m'a vraiment choqué dans ce postulat. C'est la mention d'une réaction inappropriée d'un membre de la Municipalité envers des commerçants du Vieux-Bourg, et ceci sans la moindre explication. Je rappelle que les postulats figurent sur le site de la Commune, donc accessibles à tout le monde. Que vont donc penser les gens qui vont lire ceci ? Pour moi, ce sont des propos gravissimes que je peux presque assimiler à de la diffamation. Soutenir ce postulat, c'est leur donner raison et juger la Municipalité sans même savoir de quoi il s'agit. C'est donc pour moi totalement inacceptable. C'est pourquoi le PLR s'oppose catégoriquement à la prise en considération de ce postulat, en espérant que nombreux seront ceux qui en feront de même. »

- M. José Caiano : déclare que contrairement au municipal, il pense qu'il aura gagné son pari ce soir, puisqu'il s'est évidemment préparé et déclare ce qui suit :

« Je trouve choquantes les paroles de M. Michel Girardet. Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer une déception profonde et un réel mécontentement quant à la manière dont a été reçue l'entrée en matière du postulat visant à renforcer notre politique économique locale. Ceci prouve énormément, avec on va dire – excusez-moi je cherche les paroles – une méconnaissance du terrain et un engagement personnel auprès de la population. Ce postulat ne formule pas une critique gratuite. Il part d'un constat partagé, celui d'un manque de vision stratégique, de clarté dans les objectifs et les cohérences des actions entreprises par notre Ville à l'égard des PME. Nous manquons d'indicateurs de performances, de cibles précises et d'un cadre lisible permettant au Conseil de juger de l'impact des politiques menées. Face à cela, nous demandons simplement une étude d'opportunités, rien d'excessif, rien d'irréaliste. Mais nous avons été accueillis, pour certains, avec scepticisme, voire une forme de méconnaissance totale portant sur des signaux d'alerte nombreux. Ce soir, il est demandé :

- *D'anticiper l'évolution des conditions cadres et de renforcer l'attractivité économique de Gland.*
- *De tirer un bilan des actions conduites à ce jour au service de la politique et de soutien des PME.*
- *D'établir un diagnostic des besoins réels des PME. Est-ce que vous les connaissez ? Je ne pense pas.*
- *De clarifier les soutiens communaux envisageables et une coordination avec ceux de la région et du Canton.*
- *De garantir un cadre équitable en transparence pour toutes les entreprises.*

Je vais vous donner une information parce que vous êtes un acteur et vous soutenez justement ça. Quand un commerce de notre place gagne un concours et puis qu'aujourd'hui il se voit la gratuité complète de loyer, pour moi j'appelle cela de la concurrence déloyale, et je ne suis pas le seul à le penser, il y a énormément de commerces qui y pensent. Quand on parle aujourd'hui d'administration lourde, et bien j'en suis la preuve vivante. Excusez-moi si je dois aujourd'hui apporter cet effet. Pour une petite terrasse de 1,5 m par 3 m, plus d'une année et demie de procédure, plus de CHF 6'000.- aujourd'hui pour légaliser une terrasse existante depuis 40 ans. Excusez-moi, on a perdu plus de 80 mails d'échanges entre la régie, la Municipalité, donc je peux aujourd'hui dire que vous parlez avec un manque de connaissances et une manque de volonté auprès de toutes les PME. Si je suis aujourd'hui énervé à ce point-là, c'est parce que je trouve inadmissible votre comportement. Alors j'invite tout le monde à soutenir ce postulat. Ce postulat n'est pas là pour mettre en doute, on en a discuté plusieurs fois avec le municipal de l'économie, il m'a même proposé d'aller avec lui, d'aller voir, et aujourd'hui j'ai estimé, avec mes collègues, de déposer ce postulat parce que je pense réellement qu'en travaillant en équipe et en travaillant avec le Conseil communal on peut apporter des choses positives. Alors je vous invite, Messieurs et Mesdames les Conseillères et Conseillers, à soutenir ce postulat et de l'envoyer directement en Municipalité. Merci. »

- M. Jérôme Frachebourg : a juste quelques remarques. Si la question de fond est intéressante, il est, tout comme M. Michel Girardet, quand-même très interpellé par le ton employé. Quand il lit ce postulat, il a l'impression que l'on vit dans une commune retardée au niveau économique, où personne ne veut venir. Il trouve ce message catastrophiste totalement déplacé. D'autre part, on part sur un sujet très sérieux de manière objective et puis après cela dérive en réquisitoire contre les actions de la Municipalité. Il ne sait pas si l'on est déjà en campagne électorale, mais cela lui fait vraiment penser à cela. Et sa troisième remarque concerne le climat futur du Conseil communal. Si on part dans ce genre d'écrit ou d'échange comme il vient d'entendre, il ne sait pas où cela va aller, mais cela n'est plus tellement de la discussion, ce sont des invectives. Il encourage le Conseil communal à garder une certaine hauteur dans ses débats. Alors il ne faut refuser de discuter d'aucun sujet, mais il y a un ton avec lequel aborder les sujets. Quand on parle de respect, et bien là il trouve que ce n'est pas très respectueux pour tout ce qui a déjà été entrepris à Gland au niveau économique.

- M. José Caiano : déclare qu'encore une fois, peu importe le ton qui est utilisé au sein de ce Conseil communal, mais il est clair que ce soir il a gagné son petit pari et il en est content parce que, concrètement, on ne travaille pas dans une politique constructive, on travaille dans une politique inverse. Tout ce que l'on peut amener, l'avenir nous le dira. Parce que personne aujourd'hui dans cette salle, dont les 2 personnes qui ont pris la parole, ne peut lui dire exactement ce qu'est une procédure simplifiée ou une procédure CAMAC. Les Conseillers ne les connaissent pas, ils sont incohérents dans leurs paroles parce qu'ils ne savent pas de quoi il est parlé aujourd'hui. Ils ne savent pas comment cela se passe lorsqu'un commerce doit passer par un architecte et payer des études pour une table, payer CHF 6'000.- et d'avoir par écrit un bureau d'architectes qui n'a jamais vu cela, que les Conseillers l'excusent, ils mettent en doute les paroles de professionnels. Donc si les Conseillers veulent pouvoir en parler, cela pourra être fait grâce à ce postulat. Il n'a pas critiqué la Municipalité et il sait très bien que chaque fois qu'il a fait appel au municipal, il a toujours répondu présent, et il le dit là ce soir. Mais il y a des choses encore à faire, et encore une fois ce postulat a été déposé simplement pour travailler en équipe, et ne pas travailler uniquement en direct.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 7 oui, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de Mme Stella Motta Larrivé et de MM. José Caiano, Dominique Pernet, Arnaud Durand et Simo Mers intitulé « Pour une stratégie économique claire et équitable en faveur des PME de la Ville de Gland » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

17. Postulat de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee intitulé « La Neutralité carbone 2050 avec les panneaux solaires thermiques, les sondes géothermiques et les batteries de stockage; un élément important dans la chaîne de valeur pour une gestion efficace de l'électricité – aussi pour la Ville de Gland ? »

- La présidente passe la parole à M. Roger Hemberger pour le développement de ce postulat.
- M. Roger Hemberger : déclare que quand il est arrivé ce soir, on lui a dit que l'on ne présente pas un postulat pour la dernière séance de la présidente, avant l'apéritif. Alors il est le troisième à présenter un postulat ce soir, le tout dernier, mais il va être très bref. Il épargne aux Conseillers la lecture du postulat car ces derniers ont déjà reçu le texte de ce document par voie informatique, il ne va donc pas se répéter. Suite aux informations reçues entre temps de la part de la Municipalité, et surtout pour soulager l'Administration communale de l'effort nécessaire à fournir pour répondre à un postulat, M. Rasul Mawjee et lui-même ont décidé de transformer leur postulat en interpellation, tout en conservant les questions présentées dans le document, et remercient d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses qui y seront apportées.
- Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que dans la mesure où le postulat a été transformé en interpellation, la Municipalité va répondre immédiatement à celle-ci.

Elle souhaite tout d'abord apporter une précision. Contrairement à ce qui est mentionné dans le texte présenté par MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee, les capteurs thermiques sont bel et bien subventionnés à hauteur de 20 % du coût de l'installation, plafonnés à CHF 4'000.-. Les pompes à chaleur géothermiques sont également couvertes par la subvention PAC (pompes à chaleur) à hauteur de 20 % du coût de l'installation, plafonnés à CHF 5'000.-.

Ces subventions complètent les subventions cantonales qui y sont conditionnées. Sur les 3 propositions faites, il y en a donc déjà 2 qui sont réglées.

S'agissant des batteries de stockage, il est vrai qu'elles ne sont pour le moment pas subventionnées. Comme les Conseillers le savent peut-être, ces batteries nécessitent d'importantes quantités de matières premières, comme du plomb, du nickel ou du lithium, et il y a des pertes importantes en lien avec le stockage. Au moment de finalement renoncer à soutenir ou à subventionner ces batteries, l'idée de l'Office du développement durable était de privilégier la réinjection sur le réseau et l'autoconsommation au travers de la subvention pour l'étude et la création d'un regroupement dans le cadre de la consommation propre. Il est vrai que les choses ont un peu évolué, et si l'on considère le prix décroissant à la réinjection dans le réseau et l'amélioration de l'efficacité de certaines batteries, il n'est pas impossible qu'une réévaluation puisse voir le jour. Ce soir, la Municipalité propose que cette demande soit transmise à la Commission du développement durable, qui a la primeur sur les nouvelles subventions qui pourraient être proposées par la Commune, afin qu'elle donne son avis consultatif pour permettre à la Municipalité de prendre une décision. Cela va se faire ses prochains mois, la date de la prochaine séance de la Commission du développement durable n'a pas encore été fixée, mais celle-ci se réunit en général à la fin de l'été.

- La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Rasul Mawjee : remercie Mme la Syndique Christine Girod pour les informations fournies. En effet, la subvention des panneaux solaires thermiques et les différents formulaires de subvention n'étaient pas clairement indiqués sur le site Internet de la Commune. Après des recherches croisées, cette partie est effectivement mentionnée sur le site Internet, mais il n'a pas eu le temps d'aller voir si l'on peut également y soumettre un projet. Concernant la partie sonde géothermique, il aimerait juste rappeler que celle-ci est traitée en 2 parties au niveau cantonal. D'un côté il y a la catégorie des pompes à chaleur qui sont traitées avec une subvention, et de l'autre côté il y a la partie géothermique qui, lorsqu'elle est sollicitée, ne met plus une PAC air/eau mais une PAC sol/eau, dont le coût de réalisation est significativement plus important. Le coût d'une sonde géothermique est d'environ CHF 35'000.-, et le Canton subventionne séparément de la PAC la géothermie. Cette interpellation demande à la Municipalité de regarder cette partie-là pour savoir si le modèle cantonal pourrait être repris au niveau communal. Il est vrai que la géothermie est quelque chose de très coûteux, mais cela reste cependant efficace et permet d'améliorer l'efficacité d'une pompe à chaleur de 3,5 à plus de 5,5. Ce n'est donc pas juste un chouillat de mieux, c'est 1,5 à 1,8 fois mieux. Et si une pompe à chaleur permet de bien chauffer lorsqu'il fait chaud, lorsqu'il fait 0° C dehors et que l'on a besoin de chauffage, le ventilateur tourne à zéro mais le sol est à + 10° C. Donc quand il fait très froid, la géothermie est beaucoup plus efficace, ce n'est pas quand il fait 15° C. Il attend donc quand-même une étude un peu plus détaillée que la réponse donnée immédiatement par la Municipalité.
- Mme Christine Girod : répond que la réponse qu'elle a donnée est celle de la Municipalité. Si elle ne plaît pas complètement à M. Rasul Mawjee, le Règlement du Conseil communal prévoit d'autres choses. Mais au niveau de la Municipalité, c'est la réponse qu'elle propose pour ce soir.
- M. Rasul Mawjee : relève que M. Roger Hemberger et lui-même ont fait le pas de transformer leur postulat en interpellation. La réponse de la Municipalité ne lui convient pas.

DIVERS

18. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2025-2026

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 RCC, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Chaque Conseiller présent reçoit une enveloppe contenant des bulletins de couleurs différentes pour chaque vote.

Élection du président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe GDG Gens de Gland de proposer un candidat.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose M. Samuel Freuler, actuel 1^{er} vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Samuel Freuler est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
61	61	2	0	61	32

M. Samuel Freuler est élu par 53 voix. Il y a 6 voix éparses.

- La présidente demande à M. Samuel Freuler s'il accepte cette nomination.
- M. Samuel Freuler : déclare que c'est avec grand plaisir qu'il accepte cette nomination. Il en déduit que les Conseillers ne l'ont pas encore trop entendu parler au Conseil communal, parce qu'à partir de l'année prochaine cela va être sans arrêt.
- La présidente le félicite pour cette brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir à animer les débats du Conseil communal.

M. Samuel Freuler étant membre de la Commission des finances, la nomination d'un remplaçant au sein de cette dernière aura lieu lors de la présente séance.

Élection du 1^{er} vice-président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland de proposer un candidat.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Martin Ahlström propose M. Nicolas Pellet, actuel 2^{ème} vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Nicolas Pellet est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
61	61	2	0	61	32

M. Nicolas Pellet est élu par 54 voix. Il y a 5 voix éparses.

- La présidente demande à M. Nicolas Pellet s'il accepte cette nomination.
- M. Nicolas Pellet : répond qu'il accepte cette nomination et remercie les Conseillers.
- La présidente le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

Élection du 2^{ème} vice-président

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est à la plateforme PS-Les Vert-e-s de proposer un candidat.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose Mme Albulenë Ukshini Sefa, et la présente :

« Mme Albulenë Ukshini Sefa est membre de notre Conseil depuis 3 ans, cheffe de notre groupe depuis cette année, toujours prête à s'investir pour la plateforme et nos valeurs, ainsi que pour la Commune. En témoigne son engagement dans les commissions d'intégration, culturelle, de naturalisation et des affaires régionales et intercommunales. Elle est en outre déléguée au CI du RAT et membre du Comité de l'Association des parents d'élèves (APE) de Gland. Doctorante en sciences sociales, toujours motivée par l'acquisition de nouvelles connaissances, elle a envie de se mettre au service des autres. Elle fera sans nul doute une excellente 2^{ème} vice-présidente. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Albulenë Ukshini Sefa est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
61	61	4	0	61	32

Mme Albulenë Ukshini Sefa est élue par 50 voix. Il y a 7 voix éparses.

- La présidente demande à Mme Albulenë Ukshini Sefa si elle accepte cette nomination.
- Mme Albulenë Ukshini Sefa : déclare que c'est avec plaisir qu'elle accepte cette nomination et remercie les Conseillers pour leur confiance.
- La présidente la félicite pour son élection et lui souhaite du plaisir dans cette fonction.

Élection de deux scrutateurs

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 RCC, « lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs sont Mme Stéphanie Larrivé (PS-Les Vert-e-s) et M. Jean-Marc Guibert (UDC Ville de Gland).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Stéphanie Larrivé et M. Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Élection de deux scrutateurs suppléants

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs suppléants sont M. Roger Hemberger (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland) et M. Jean-Luc Nicolet (GDG Gens de Gland).

- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

M. Roger Hemberger et M. Jean-Luc Nicolet sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants.

La présidente félicite les scrutateurs et les scrutateurs suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

19. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion

- La présidente rappelle que cette Commission, composée de 7 membres au moins selon l'art. 47 RCC, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.

- Les candidats déclarés sont les suivants :

M. Pierre Joye et M. Philippe Moret (GDG Gens de Gland), M. Rupert Schildböck et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland), et Mme Ahimara Buffat (UDC Ville de Gland).

- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidats sont présentés pour 7 postes.

Résultat

M. Pierre Joye et M. Philippe Moret (GDG Gens de Gland), M. Rupert Schildböck et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland), et Mme Ahimara Buffat (UDC Ville de Gland) sont élus tacitement membres de la Commission de gestion.

- La présidente les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

20. Nomination du délégué et du délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon

- La présidente rappelle que, afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, il avait été convenu de présenter à la fonction de délégué le 1^{er} vice-président, et à la fonction de délégué suppléant le 2^{ème} vice-président.

- Le candidat déclaré pour le poste de délégué est donc M. Nicolas Pellet, qui vient d'être élu 1^{er} vice-président. S'agissant du poste de déléguée suppléante, la candidate déclarée est Mme Albulenë Ukshini Sefa, qui vient pour sa part d'être élue 2^{ème} vice-présidente.

- Il n'y a pas d'autre proposition et ces élections peuvent se dérouler à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Nicolas Pellet est élu délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, Mme Albulenë Ukshini Sefa étant pour sa part élue déléguée suppléante.

21. Nomination d'un membre de la Commission des finances

- Suite à l'élection de M. Samuel Freuler en qualité de président du Conseil communal pour l'année 2025-2026, ce poste est à repourvoir.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Sébastien Bertherin.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Sébastien Bertherin est élu membre de la Commission des finances.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Divers et propositions individuelles

- M. José Caiano : relève qu'en se baladant au Chemin du Vernay, il a pu constater que les travaux concernant les luminaires avaient été réalisés. Cependant, il ne sait pas s'il faudrait faire un contrôle dans toute la Ville. En effet, sur les photographies qu'il produit (cf. Annexe 5), l'on peut voir que certains mâts sont rouillés et attaqués. C'est presque limite dangereux. Il attire l'attention de la Municipalité sur le fait que les travaux ont été faits à cet endroit, il a pu voir les dégâts, évidemment qu'il n'a pas non plus fait le tour de la Ville pour vérifier tous les lampadaires, et il aimerait savoir pourquoi certains mâts ont été changés d'autres pas, notamment ceux au Chemin du Vernay.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 28 août 2025 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes (publiées uniquement sur le site Internet de la ville de Gland) :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa, Angelita Galvez et Akuvi Klenam Honkou intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre »
3. Postulat de M. José Caiano et consorts intitulé « Pour une stratégie économique claire et équitable en faveur des PME de la Ville de Gland »
4. Interpellation (ex-postulat) de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee intitulé « La Neutralité carbone 2050 avec les panneaux solaires thermiques, les sondes géothermiques et les batteries de stockage; un élément important dans la chaîne de valeur pour une gestion efficace de l'électricité – aussi pour la Ville de Gland ? »
5. Photographies produites par M. José Caiano en relation avec son intervention dans la rubrique « Divers »